

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT
DU
REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 25 juin 2010
(convocation du 14 juin 2010)**

Aujourd'hui Vendredi Vingt-Cinq Juin Deux Mil Dix à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Vincent FELTESSE, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

ETAIENT PRESENTS :

M. FELTESSE Vincent, M. JUPPE Alain, M. DAVID Alain, M. CAZABONNE Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, M. BOBET Patrick, M. BRON Jean-Charles, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Didier, M. CHAUSSET Gérard, Mme CURVALE Laure, M. DUCHENE Michel, M. DUPRAT Christophe, M. FAVROUL Jean-Pierre, Mme FAYET Véronique, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GAÜZERE Jean-Marc, M. GELLE Thierry, M. GUICHARD Max, M. HERITIE Michel, Mme ISTE Michèle, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. OLIVIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. ROSSIGNOL Clément, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. MAURRAS Franck, M. SOUBABERE Pierre, M. ANZIANI Alain, M. ASSERAY Bruno, Mme BALLOT Chantal, M. BAUDRY Claude, Mme BONNEFOY Christine, M. BONNIN Jean-Jacques, M. BOUSQUET Ludovic, Mme BREZILLON Anne, M. BRUGERE Nicolas, M. CAZENAVE Charles, M. CHARRIER Alain, Mme CHAVIGNER Michèle, Mme COLLET Brigitte, M. COUTURIER Jean-Louis, M. DANJON Frédéric, M. DAVID Yohan, Mme DESSERTINE Laurence, Mme DIEZ Martine, M. DOUGADOS Daniel, M. DUART Patrick, M. DUBOS Gérard, M. DUCASSOU Dominique, M. DUPOUY Alain, M. EGRON Jean-François, Mlle EL KHADIR Samira, Mme EWANS Marie-Christine, Mme FAORO Michèle, Mme FOURCADE Paulette, M. GALAN Jean-Claude, M. GARNIER Jean-Paul, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. GUYOMARC'H Jean-Pierre, Mme HAYE Isabelle, M. HURMIC Pierre, M. JOANDET Franck, M. JOUBERT Jacques, M. JUNCA Bernard, M. LAGOFUN Gérard, Mme LAURENT Wanda, M. MANGON Jacques, M. MAURIN Vincent, Mme MELLIER Claude, M. MERCIER Michel, M. MOGA Alain, M. MOULINIER Maxime, Mme NOEL Marie-Claude, M. PAILLART Vincent, Mme PARCELIER Muriel, Mme PIAZZA Arielle, M. POIGNONEC Michel, M. QUANCARD Denis, M. QUERON Robert, M. RAYNAL Franck, M. REIFFERS Josy, M. RESPAUD Jacques, M. ROBERT Fabien, M. ROUYEYRE Matthieu, Mme SAINT-ORICE Nicole, M. SENE Malick, M. SIBE Maxime, M. SOLARI Joël, Mme TOUTON Elisabeth, M. TRIJOLET Thierry.

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme BOST Christine à M. FELTESSE Vincent
Mme CARTRON Françoise à M. TOUZEAU Jean jusqu'à 10 h 00
M. CAZABONNE Didier à M. CAZABONNE Alain jusqu'à 11 h 30
M. FREYGEFOND Ludovic à M. LABISTE Bernard jusqu'à 10 h 30
M. GAUTE Jean-Michel à M. GAÜZERE Jean-Marc
M. LAMAISON Serge à M. ANZIANI Alain jusqu'à 10 h 55
Mme LIRE Marie Françoise à M. BOUSQUET Ludovic
M. SAINTE-MARIE Michel à M. BAUDRY Claude
M. TURON Jean-Pierre à M. PIERRE Maurice de 09 h 50 à 12 h 30
Mme LACUEY Conchita à M. COUTURIER Jean-Louis
M. MAURRAS Franck à M. HERITIE Michel jusqu'à 11 h 10
M. AMBRY Stéphane à M. PAILLART Vincent
Mme CAZALET Anne-Marie à Mme SAINT-ORICE Nicole
Mlle COUTANCEAU Emilie à M. DOUGADOS Daniel
M. DAVID Jean-Louis à Mme COLLET Brigitte

Mme DELATTRE Nathalie à M. DUCASSOU Dominique
M. DELAUX Stéphan à Mme DESSERTINE Laurence
Mlle DELTIMPLE Nathalie à M. DUBOS Gérard
M. FEUGAS Jean-Claude à M. GUICHARD Max
M. GUICHEBAROU Jean-Claude à M. FLORIAN Nicolas
M. GUICHOUX Jacques à Mme BALLOT Chantal
M. GUILLEMOTEAU Patrick à M. MOULINIER Maxime jusqu'à 10 h 45
M. JOUBERT Jacques à M. SOLARI Joël à cpter de 12 h 20
M. LOTHAIER Pierre à M. DUPOUY Alain
M. MILLET Thierry à M. RAYNAL Franck
M. PENEL Gilles à Mme ISTE Michèle
M. PEREZ Jean-Michel à Mme DIEZ Martine
M. RAYNAUD Jacques à M. MERCIER Michel
Mme WALRYCK Anne à Mme TOUTON Elisabeth

LA SEANCE EST OUVERTE

**Marchés Publics - Aménagement du bâtiment des archives Schinazi -
Réclamation - Résolution amiable du litige - Transaction - Autorisation.**

Madame ISTE présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

L'aménagement du bâtiment des archives rue Schinazi a fait l'objet d'une consultation par appel d'offres en septembre 2006.

Le lot 1 Bâtiment a été attribué à l'entreprise *Delta construction*. Il a été notifié le 24 mai 2007 pour un montant initial de 1 142 555 € HT.

La date de démarrage des travaux a été fixée par ordre de service le 20 juin 2007. Le délai des travaux était de 10 mois + 30 jours de préparation de chantier. La fin de chantier était programmée au 20 mai 2008.

A la suite d'un appel d'offres infructueux pour le Lot 2, la réception du chantier n'a été effectuée que le 30 décembre 2008 (soit plus de 7 mois après la date initialement prévue).

Vu l'augmentation conséquente du délai des travaux, l'entreprise ne s'est pas estimée suffisamment rémunérée et a déposé une réclamation.

Cette prolongation de délai a entraîné pour la société Delta Construction un manque à gagner non négligeable lié à l'augmentation des prix des fournitures et autres prestations sous-traitées.

Nous pouvons donc considérer que la réclamation de l'entreprise est acceptable.

Négociations

Une simulation a été opérée afin d'indemniser l'entreprise. Celle-ci aurait pu bénéficier d'une révision approchant les 115 000 €.

Après négociation, l'entreprise accepte une indemnisation d'un montant de 26 278,70 € HT. La dépense correspondante sera imputée, dans un premier temps, sur les crédits ouverts sur le budget principal en section de fonctionnement chapitre 67 – compte 678 "autres charges exceptionnelles" – fonction 0200 – CRB AA20. Elle pourra être transférée, par la suite, en tout ou partie, dès qu'elle portera sur des prestations entraînant un enrichissement patrimonial, par opération d'ordre budgétaire, sur un compte 23.

A cet effet, une transaction portant accord des parties pourrait contractualiser cette renonciation à toute autre prétention au titre de l'exécution de ce marché, conformément aux articles 2044 et suivants du Code civil.

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Communauté,

VU les articles 2044 et suivants du Code civil

VU le Code des Marchés Publics

VU le marché n°07118U passé avec la société *Delta construction*

ENTENDU le rapport de présentation

CONSIDERANT que la négociation est tout à fait favorable aux intérêts de la Communauté Urbaine de Bordeaux

DECIDE

Article 1 : La Communauté Urbaine décide de recourir à la conclusion d'une transaction en application des articles 2044 et suivants du Code civil afin de clore le différend opposant la Communauté urbaine de Bordeaux à l'entreprise *Delta construction* ;

Article 2 : Le Conseil de Communauté approuve le montant de l'indemnité proposé tel qu'arrêté ci-dessus à un montant total de 26 278.70 € H.T.;

Article 3 : Monsieur le Président est autorisé à signer la transaction ci-annexée correspondante dans les termes des articles 2044 et suivants du Code civil avec l'entreprise *Delta construction* ;

Article 4 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Les conclusions sont mises aux voix

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 25 juin 2010,

Pour expédition conforme,
par délégation,
le Vice -Président,

REÇU EN PRÉFECTURE LE
6 JUILLET 2010

PUBLIÉ LE : 6 JUILLET 2010

M. MICHÈLE ISTE

